



En route pour le collège ...

Un diplôme, ça se fête !

A l'initiative du maire, Alain Balducci, et des élus du Conseil municipal, les enfants de CM2 et leurs parents ont été reçus en mairie pour un moment convivial, venant célébrer un passage important dans la vie d'un jeune : celui de l'école élémentaire au collège. Après la remise des diplômes et d'une calculatrice en cadeau, tous ont pu profiter d'un goûter, avant de prendre la route des vacances ... bien méritées.



Faites le plein d'activités

La quatrième édition du forum des associations aura lieu le 30 août (de 10h à 13h) à la salle des fêtes. Vous pourrez rencontrer les bénévoles, découvrir les différentes activités et, selon votre choix, faire le plein d'infos ... ou vous inscrire directement si vous êtes conquis. Et il y en aura pour tous les goûts : sport, culture, loisirs ... Vous y trouverez forcément chaussure à votre pied. Alors notez la date sur votre agenda !

Un point sur les travaux

Vous l'avez constaté, des travaux sont en cours sur la place du général De Gaulle. De quoi s'agit-il ? Cet espace fait l'objet d'un réaménagement complet qui permettra :

- la création de 20 places de stationnement, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite.
- le déplacement de l'abribus (rue Jacques Griveau) côté avenue du général Leclerc.
- le retrait des deux arbres, dont les troncs creux présentent un risque, et leur remplacement à l'automne par de nouveaux, ainsi que par la création d'un espace végétalisé.

Est-ce un nouvel investissement ? Non. Présenté à plusieurs reprises depuis 2023, lors des cérémonies de vœux notamment, ce projet constitue la dernière tranche du contrat rural engagé en 2023. Il aurait dû être achevé avant la fin du mandat, toutefois des aléas techniques ont entraîné un décalage de calendrier à cette année.

Do you speak english ?

Vous voulez apprendre ou vous perfectionner en anglais, mais les cours vous rebutent ?

Le club de conversation, Sip & Speak, est fait pour vous !

Quel est le principe ? Vous venez, vous prenez une consommation ... et place à la discussion. Pas de question de niveau, de maîtrise de la langue ou de jugement. Juste de la convivialité. Alors, laissez-vous tenter ...

Date et lieu de rendez-vous :

Le jeudi à 18h30

Boulangerie Gouret (Sainte-Colombe)

Contact :

Angélique Zgraja - 06.07.03.20.51



La collecte est ouverte

Depuis plusieurs années, la mairie de Sainte-Colombe s'associe à des refuges animaliers, afin de les épauler dans l'accomplissement de leur mission visant à soigner, entretenir et assurer du confort aux animaux placés auprès d'eux. Cette aide prend la forme d'une collecte ouverte à différents dons : couvertures, paniers, jouets, alimentation ...

Devant la générosité sans cesse renouvelée des Saint-Colombinoises et des Saint-Colombinois, la commune a décidé de réitérer son opération. **Ainsi, celles et ceux voulant y participer peuvent déposer leurs dons en mairie jusqu'au 9 octobre 2026.**



Vive les jeunes mariés !

Samedi 18 juillet, Mme et M. Badet ont célébré leurs soixante ans de mariage. Une date à marquer d'une pierre ... précieuse. Eh oui, soixante ans de mariage, ce sont les noces de diamant. Si ces derniers sont éternels, leur amour ne l'est pas moins. C'est pourquoi, Mme et M. Badet ont souhaité le fêter, en bonne et due forme, en renouvelant officiellement leurs vœux. Couple, famille et amis se sont, par conséquent, retrouvés en mairie de Sainte-Colombe pour une célébration présidée par M. le Maire, lui-même ! Un exercice auquel Alain Balducci s'est prêté, évidemment, avec plaisir. Une belle pause dans l'agenda ô combien chargé du couple, car depuis maintenant plus de vingt ans, ils sont des membres, particulièrement actifs et présents, du Comité d'entraide aux personnes âgées. Un engagement qui mérite nos félicitations. Et comment achever cet article sans leur souhaiter, tout simplement, un très heureux anniversaire ... et vive les jeunes mariés !

INFOS VACANCES

Boucherie de Septveilles

La boucherie de Septveilles sera en congés du dimanche 9 août au mercredi 2 septembre inclus.

Votre commerce rouvrira : le jeudi 3 septembre.

Destination sport !

Du 18 au 24 octobre 2026, ETAPSPORT organise la quatrième édition du camp multisports, ouvert aux adolescents âgés de 11 à 15 ans. Celui-ci se déroulera au Mediterranean Sport Village à Salou (Espagne).

La mairie de Sainte-Colombe est partenaire de ce séjour sportif, prenant en charge 70% du coût.

Les inscriptions sont ouvertes.

Attention, le nombre de places est limité !

Inscription sur :
etapsport@gmail.com



Amel'Lys

La fleuriste sera en vacances du lundi 27 juillet au lundi 17 août inclus.

Votre commerce rouvrira : le mardi 18 août.

INFORMATION PREFECTURE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

pour engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)
par arrêté préfectoral

Vêtement réfléchissant de haute visibilité

Casque de protection attaché

Tout contrevenant à ces obligations s'expose à une amende de 35€.
Article R.610-5 du code pénal

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H
(par construction ou par bridage)

1 PERSONNE PAR ENGINE

CASQUE AUDIO INTERDIT

TROTTOIRS INTERDITS

-14
14 ANS MINIMUM

AGENDA



30 août : Forum des associations
10h-13h - salle des fêtes
organisé par la mairie de Sainte-Colombe



6 septembre : Journée pêche
à partir de 8h00 - plan d'eau communal
organisée par le Comité des fêtes



13 septembre : Concert de musique classique
15h - Eglise de Sainte-Colombe
(participation au chapeau)



26 septembre : Loto
20h - salle des fêtes
(ouverture des portes à 18h30)
organisé par le Comité des fêtes



18 octobre : Repas d'automne
12h - salle des fêtes
organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées

Etat civil

Naissances

Noah GROUNON
Gloria TURBET

Décès

André BEAUDEUX
Chantal BIALY



Une semaine, seulement !

C'est le temps qu'il aura fallu pour voir la table de pique-nique, située à proximité du city-stade et du terrain de pétanque, dégradée après son installation ... il y a seulement une semaine. La commune s'efforce d'apporter plus de confort et de convivialité sur ses installations sportives et de loisirs par le biais de la mise en place d'équipements de ce type. Aussi, elle ne peut que regretter le manque de civisme de certaines personnes et tient à rappeler que ces mobiliers représentent un investissement non-négligeable pour une petite commune comme la nôtre. Aussi, **la mairie remercie les habitants de veiller au maintien en bon état des équipements publics. Ceci concourt à notre cadre de vie et à conserver notre commune agréable à vivre.**



Sur un terrain ...

Il est rappelé que les terrains privés, même non cloturés, demeurent des propriétés privées et ne peuvent servir d'aire de retournement ou de parking à des fins commerciales pour une clientèle.

Merci d'y veiller.

Pour passer un bel été ...

Si la période estivale est, pour beaucoup, l'occasion de s'accorder un temps de repos bien mérité, elle est, aussi bien souvent, le moment idéal pour réaliser quelques travaux dans sa maison ou son jardin.

Bonne idée ... Mais, y a-t-il des règles à respecter ?

Oui, une particulièrement, afin d'assurer le bien vivre entre les voisins. Il s'agit, évidemment, des horaires au cours desquels le bruit est toléré.

Ainsi, pour toute activité susceptible de constituer une gêne pour le voisinage, il est rappelé que l'arrêté municipal du 23 septembre 2019 réglemente les jours et heures au cours desquels ce type de nuisance est toléré.

(voir tableau ci-contre).

jour	matin	après-midi
du lundi au vendredi	de 8h à 12h	de 14h à 20h
samedi	de 9h à 12h	de 14h à 19h
dimanche et jours fériés	de 10h à 12h	

Prévenir l'introduction de la rage en France

Absente en France, la rage est encore présente dans plus d'une centaine de pays à travers le monde. Il n'est, cependant, jamais inutile de rappeler les bons réflexes à adopter pour se protéger et éviter toute importation du virus sur notre sol.

D'où vient le risque ?

Le risque d'introduction de la maladie provient essentiellement :

- soit de voyages à l'étranger (Afrique, Maghreb, Asie, Amérique Latine).
- soit de l'importation d'animaux non vaccinés ou déjà infectés.

Pourquoi prendre des dispositions vis-à-vis de la rage ?

La rage est une maladie grave qui touche tous les mammifères, transmissible à l'homme et toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. La France a acquis un statut indemne en 2001 et n'a connu, depuis, que quelques cas isolés suite à des introductions d'animaux ne présentant pas les garanties exigées par la réglementation.

Pourquoi un animal est-il placé sous surveillance ?

Si l'animal est entré sur le territoire français sans satisfaire aux exigences sanitaires réglementaires (règlement UE 576/2013), permettant d'apporter les garanties nécessaires vis-à-vis de la rage, il doit être alors placé sous surveillance pour :

- vérifier qu'il n'est pas contaminé : la rage est une maladie dont la période d'incubation peut aller jusqu'à six mois. Tout au long de cette période, il est important de vérifier le comportement de l'animal ou l'apparition de symptômes. En cas de constatation d'un de ces deux facteurs, il est alors impératif d'avertir son vétérinaire.
- s'assurer qu'il ne peut pas contaminer d'autres animaux ou personnes : l'animal peut être contaminant par morsure, griffure ou léchage sur une peau présentant une plaie.

Plus d'infos ?

Le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire propose un dossier complet consacré à ce sujet. Pour le consulter, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Les bons réflexes à adopter

- ne caressez jamais un animal errant, même s'il vous semble amical ou en bonne santé.
- n'importez pas d'animaux depuis l'étranger, en particulier de chiots ou de chatons, lesquels ne sont souvent pas vaccinés.
- si vous voyagez avec votre animal, assurez-vous qu'il soit bien vacciné contre la rage. C'est une obligation pour passer certaines frontières et c'est une protection pour lui, comme pour vous.